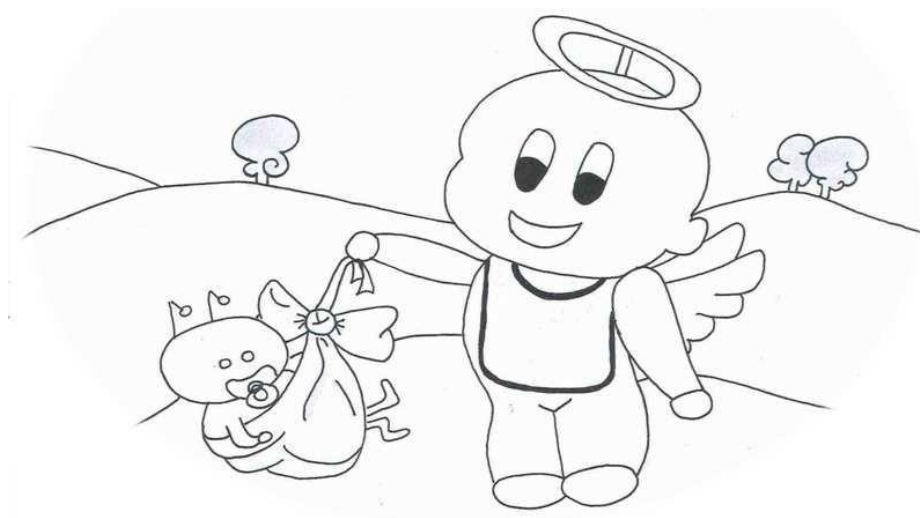


# Projet d'accueil

## du Service d'Accueil d'Enfants



AUX P'TITS DIEUX DES MONTS

**Adresse du Service d'Accueil d'Enfants :**

Place de la Station 12 à 7911 Frasnes-Lez-Anvaing

Numéro de téléphone du Service : 0491/95.57.22

Numéro de téléphone de l'assistante sociale du Service : 069/78.98.81

Numéro de téléphone de la Directrice du Service : 069/78.98.97

Avec le soutien de :



**Chère (future) maman,**

**Cher (futur) papa,**

Le moment est venu d'inscrire votre (futur) enfant dans un Service d'Accueil d'Enfants (SAE). Nous sommes heureux que vous ayez pensé à notre Service !

Mais au fait, qu'est-ce qu'un SAE ? Qu'est-ce qu'une accueillante ? Comment vont être occupées les journées de mon enfant ? De quelle manière l'accueillante va-t-elle prendre soin de lui ? Les principes psychopédagogiques développés et les pratiques qui y sont associées correspondent-ils à mes attentes ? Suis-je en accord avec les valeurs véhiculées par ce projet ?

Le projet d'accueil que vous vous apprêtez de lire a pour objectif premier de répondre à ces différentes questions. Si initialement il est un outil de présentation, ce projet est amené à être un support pour nos moments d'échanges à venir.

Nous espérons que sa lecture vous permettra de comprendre le travail réalisé au sein des milieux d'accueil pour et autour de votre enfant et d'anticiper au mieux son arrivée parmi nous.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et restons à votre entière disposition pour toute question éventuelle !

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| 1. Identité et cadre législatif .....  | 4  |
| 2. Présentation du Service .....   | 4  |
| 3. Les missions et objectifs du Service .....  | 5  |
| 3.1. L'accès au Service.....   | 5  |
| 3.2. L'organisation de l'accueil.....  | 5  |
| a) Le milieu d'accueil : un milieu sûr et sécurisé .....   | 5  |
| b) La familiarisation : une étape indispensable pour chacun.....                                   | 6  |
| c) Le respect des horaires de votre enfant et ceux du milieu d'accueil.....                        | 7  |
| 3.3. Les principes psychopédagogiques .....  | 8  |
| a) La posture professionnelle de l'accueillante .....  | 8  |
| b) L'enfant est une personne .....   | 8  |
| <input type="checkbox"/> La motricité libre et l'autonomie .....                                   | 8  |
| <input type="checkbox"/> Les activités .....   | 9  |
| <input type="checkbox"/> Les activités extérieures.....  | 10 |
| <input type="checkbox"/> La gestion des émotions et des « tempêtes émotionnelles » (conflits)..... | 10 |
| <input type="checkbox"/> Le passage du linge au petit pot.....                                     | 11 |
| <input type="checkbox"/> L'enfant qui présente une spécificité.....                                | 11 |
| c) Une vie saine .....   | 12 |
| <input type="checkbox"/> L'allaitement maternel.....   | 12 |
| <input type="checkbox"/> L'importance du petit-déjeuner à la maison .....                          | 12 |
| <input type="checkbox"/> Les dîners et les goûters.....  | 12 |
| <input type="checkbox"/> Le respect du rythme alimentaire et de sommeil .....                      | 13 |
| <input type="checkbox"/> Le soin du siège .....  | 14 |
| d) La santé en collectivité.....   | 14 |
| e) Les projets spécifiques du Service .....  | 15 |
| 3.4. L'accueillante est une professionnelle à part entière .....                                   | 15 |
| 3.5. L'accueil de stagiaires .....   | 16 |
| 3.6. La relation basée sur la communication et la confiance.....                                   | 16 |
| 3.7. L'élaboration du projet d'accueil .....   | 17 |

## 1. Identité et cadre législatif

Le Service d'Accueil d'Enfants (SAE) « *Aux p'tits dieux des monts* » dépend du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) de Frasnes-lez-Anvaing. En tant que Pouvoir Organisateur, le CPAS est garant des règles et du bon fonctionnement du Service. La Présidente du CPAS est Madame Charlotte PAREZ et le Directeur Général est Monsieur Ronald HUIN.

Agréé et subsidié par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), depuis août 1980, le Service d'Accueil d'Enfants « *Aux p'tits dieux des monts* » est destiné à l'accueil des enfants de 0 à 3 ans au domicile des accueillantes. Le Service institue un mode d'accueil de type familial qui permet aux familles de confier leur enfant en toute sérénité et d'être pleinement disponibles pour leurs occupations professionnelles ou autres.

## 2. Présentation du Service

Au niveau administratif, le Service est composé d'une assistante sociale (Madame Caroline DECOBECQ) et d'une Directrice (Madame Elise DROULEZ).

L'assistante sociale et la Directrice vous recevront volontiers sur rendez-vous dans les locaux du CPAS situé 12 Place de la Station à 7911 Frasnes-Lez-Anvaing. Elles sont à votre écoute pour toute demande, question ou inquiétude par rapport l'accueil de votre enfant. Leur préoccupation commune est le bien-être de votre enfant et celui de la collectivité.

***Elles sont joignables par email à l'adresse [one@cpas-frasnes.be](mailto:one@cpas-frasnes.be) et au 0491/95.77.22. Merci de privilégier au maximum cette adresse email et ce numéro de GSM.***

Madame DECOBECQ Caroline est directement joignable au 069/78.98.81 (permanence téléphonique le jeudi matin de 8h30 à 11h30) ainsi que par email à l'adresse [caroline.decobecq@cpas-frasnes.be](mailto:caroline.decobecq@cpas-frasnes.be)

Madame DROULEZ Elise est directement joignable au 069/78.98.97 ainsi que par e-mail à l'adresse [direction.sae@cpas-frasnes.be](mailto:direction.sae@cpas-frasnes.be)

Actuellement, le Service d'accueil est agréé pour 72 places ce qui représente 18 milieux d'accueil établis sur la commune de FRASNES-LEZ-ANVAING. Chaque milieu d'accueil regroupe des enfants de 0 à 3 ans, du lundi au vendredi, selon des horaires bien définis. Les heures d'ouverture des milieux d'accueil essayent de répondre au mieux à vos besoins.

Chaque milieu d'accueil est autorisé pour 4 enfants à temps plein mais ne peut accueillir plus de 5 enfants simultanément ; tout en tenant compte des propres enfants de moins de 3 ans du personnel d'accueil.

## **3. Les missions et objectifs du Service**

### **3.1. L'accès au Service**

Le Service évite toute forme de discrimination sociale, culturelle, économique, etc. à l'encontre des personnes qui demandent un accueil pour leur enfant.

Le Service porte une attention particulière à organiser une rencontre avec vous dès le 6<sup>ème</sup> mois de grossesse. C'est le moment d'aborder point par point le projet d'accueil et aussi le contrat d'accueil qui nous liera. Vous pourrez ainsi poser toutes vos questions sur la collaboration mise en place dans le cadre de l'accueil de votre enfant et échanger sur les besoins de chacun (parents, enfant, collectivité et accueillante).

Une seconde rencontre aura lieu au moins un mois avant l'entrée effective de votre enfant en milieu d'accueil. Ce temps permettra de formaliser le contrat d'accueil et de déposer l'ensemble des documents administratifs composant le dossier de votre enfant.

A votre demande, si vous éprouvez des difficultés dans l'aspect financier de l'accueil, l'assistante sociale du Service peut examiner votre situation financière et trouver des facilités de paiement pour garantir la continuité de l'accueil de votre enfant.

### **3.2. L'organisation de l'accueil**

#### ***a) Le milieu d'accueil : un milieu sûr et sécurisé***

Le milieu d'accueil doit assurer aux enfants des conditions d'accueil qui leur apportent sécurité/salubrité/hygiène/espaces pour favoriser leur bien-être et leur épanouissement.

En règle générale, l'accueillante exerce son activité à son domicile (d'un commun accord avec le CPAS). Le milieu d'accueil doit être aménagé suivant les normes et conseils de sécurité exigés par le Service et l'ONE <sup>1</sup>.

Le milieu d'accueil doit être propre, sain, chauffé, aéré au moins une fois par jour et sécurisé. À cet effet, les accueillantes reçoivent régulièrement des brochures et formations sur ces différents sujets. Jouets et mobilier font l'objet au minimum d'une désinfection hebdomadaire ou systématiquement si une maladie contagieuse se déclare dans le milieu d'accueil. L'hygiène au quotidien est prépondérante.

---

<sup>1</sup> Pour chaque nouvelle structure, le Service effectue une enquête approfondie du lieu d'accueil afin de vérifier la conformité de celui-ci avec l'arrêté infrastructure de l'ONE et autres décrets en vigueur. Lors de cette enquête, la sécurité est contrôlée tant en ce qui concerne l'intérieur que l'extérieur de l'habitat. En cours d'activité, les aménagements/modifications du milieu d'accueil sont soumis(es) à l'accord du Service. Le milieu d'accueil doit également répondre aux normes incendie. Chaque milieu d'accueil est doté de détecteurs de fumée, d'un extincteur (contrôlé annuellement par un organisme agréé) ainsi qu'une couverture anti-feu. De plus, l'ensemble du personnel d'accueil a suivi une formation sur le maniement de l'extincteur et les attitudes à adopter face aux différentes formes d'incendie.

Les jeux et matériel mis à disposition des enfants sont fournis par l'accueillante. Elle veille au respect des normes de sécurité, d'hygiène, à la diversité mais aussi à l'adéquation du jeu par rapport à l'âge de l'enfant. Généralement, une « alternance » est instaurée dans les jeux pour que les enfants puissent (re)découvrir le jeu autrement au gré de leur évolution.

L'espace à l'extérieur d'un milieu d'accueil est aménagé, sécurisé et entretenu pour permettre aux enfants d'évoluer en toute quiétude. Les plans d'eau et les bacs à sable font l'objet de mesures de sécurité précises et négociées avec le Service. Il en est de même pour les animaux de compagnie. Nous sommes à la campagne et certaines accueillantes ont des animaux à leur domicile (chien, chat, poule, hamster, poisson, etc.). Le Service demande que l'animal ait son espace à lui et distinct du milieu d'accueil pour que les enfants puissent jouer et explorer en toute tranquillité.

### ***b) La familiarisation : une étape indispensable pour chacun***

La familiarisation est une étape indispensable pour votre enfant, vous-même, l'accueillante et la collectivité ; raison pour laquelle elle a été rendue obligatoire. Un accueil réussi passe par une transition en douceur et une communication maximale !

Le Service impose une période de familiarisation dans les 2/3 semaines qui précèdent l'entrée réelle de votre enfant en milieu d'accueil ; elle se fait progressivement (d'abord en votre présence, puis sans votre présence) en vue de faciliter la transition entre le cocon familial et le milieu d'accueil. Ce moment permet de construire des liens entre votre enfant et l'accueillante, entre vous et l'accueillante, entre votre enfant et les autres enfants accueillis. Investir dans ces premiers moments de l'accueil est une condition essentielle pour le bien-être de chacun.

Le Service définit le moment où débutent les familiarisations. L'organisation des familiarisations à proprement parlé sera négocié directement avec le milieu d'accueil : vous conviendrez avec l'accueillante des temps de familiarisation avec et sans vous.

Dans un premier temps, il est prévu trois moments où votre enfant sera accueilli dans le milieu d'accueil en votre présence. Les premières rencontres sont l'occasion de faire connaissance et de partager les questions et les craintes/appréhensions à propos de l'entrée de votre enfant en accueil. Vous passerez du temps avec votre tout-petit dans le milieu d'accueil afin d'assurer une transition en douceur, respectueuse du rythme et des besoins de chacun. Cela permettra à votre enfant de prendre ses marques, de construire des repères avec votre présence dans ce nouveau contexte jusque-là inconnu.

Votre présence est rassurante pour votre enfant et lui permet de découvrir le milieu d'accueil en toute sécurité<sup>2</sup>. Vous serez aussi invités à informer l'accueillante des habitudes alimentaires (et

---

<sup>2</sup> Sécurité de base : État psychologique inconscient qui procure à l'enfant une sensation de sécurité. Cet état est atteint lorsque tous ses besoins fondamentaux sont rencontrés : être nourri, soigné, aimé, etc. Il s'attache alors très vite à la personne qui lui procure ces soins en se repérant à son odeur, sa voix, sa façon de le porter et à l'environnement dans lequel ces soins sont prodigués (bruit, lumière, etc.). En étant sécurisée, l'enfant a la capacité de partir à la découverte de l'inconnu.

éventuelles intolérances), des habitudes de sommeil et de jeux ou tout rituel mis en place avec votre enfant ; échange d'informations utile pour faciliter la transition. Ces moments permettent à chacun de construire les bases d'une relation de confiance et à l'enfant d'identifier l'accueillante qui prendra soin de lui.

Dans un second temps, il sera prévu trois moments où votre enfant sera progressivement accueilli dans le milieu d'accueil, en dehors de votre présence. Ces moments augmentent dans la durée (2h, 4h puis 6h) et le troisième moment devra impérativement inclure un repas ou un temps de repos. Il vous sera recommandé de donner à votre enfant son doudou et/ou un vêtement avec votre odeur et/ou sa tétine (objet transitionnel qui le rassurera). Le doudou fait le lien entre le connu (la maison) et l'inconnu (le milieu d'accueil). Il rassure votre enfant qui découvre un nouvel environnement avec de nouvelles personnes et qui doit faire face à votre absence. Le doudou de même que la tétine ont une fonction sécurisante et d'apaisement ; raison pour laquelle nous préconisons qu'en tout temps, ils accompagnent et soient à disposition de votre enfant.

Il est à noter que le nombre de moments (avec et/ou sans vous) peut être augmenté en fonction de vos besoins et/ou ceux de votre enfant.

### *c) Le respect des horaires de votre enfant et ceux du milieu d'accueil*

Votre enfant doit arriver dans le milieu d'accueil avec un linge propre et des vêtements de jour selon l'horaire convenu dans le contrat d'accueil. Il doit avoir pris son petit-déjeuner.

Outre le respect des heures d'arrivée et de départ de votre enfant en accueil, le Service insiste sur le respect des heures d'ouverture et de fermeture de votre milieu d'accueil.

Pour ce qui est de l'heure d'ouverture, si votre milieu d'accueil ouvre à 7h30, vous ne pouvez vous y présenter qu'à partir de 7h30.

Quant à l'heure de fermeture, nous vous demandons d'avoir franchi la porte d'entrée du milieu d'accueil 10 minutes avant son heure de fermeture. Par exemple, si la structure ferme à 17h30, vous devrez avoir franchi la porte d'entrée à 17h20 au plus tard. Ces 10 minutes de battement doivent être respectées pour que le départ de votre enfant se fasse dans de bonnes conditions (temps pour l'accueillante d'expliquer la journée, temps pour que vous puissiez rhabiller votre enfant à votre aise, etc.) et que l'accueillante soit libre de ses obligations professionnelles à l'horaire prévu. Le milieu d'accueil est ouvert 10h par jour et une fois sa journée terminée, l'accueillante doit aussi se rendre chez le médecin ou au magasin, rechercher ses enfants, etc.

### 3.3. Les principes psychopédagogiques

#### *a) La posture professionnelle de l'accueillante*

Pour bien grandir, votre enfant a besoin de sentir en sécurité physique et psychique. Cette sécurité est présente lorsque nous, adultes, répondons aux besoins de votre enfant.

L'accueillante est certes physiquement présente auprès de votre enfant mais aussi et surtout psychologiquement ; elle est à son écoute et investie dans la relation avec lui. Pour illustrer ceci, imaginons que l'accueillante change le linge de votre enfant. Lors du change, elle explique à votre enfant ce qu'elle fait, elle le regarde, lui sourit, lui demande de tenir le linge, etc. Au-delà de l'acte purement technique/physique, le moment du change devient un moment d'échanges et un temps privilégié avec votre enfant.

La communication est essentielle et fait partie intégrante du métier de l'accueillante. Au maximum, l'accueillante se met à hauteur de votre enfant pour communiquer et expliquer ce qu'il se passe pour et autour de lui. Cette position à niveau démontre à votre enfant qu'elle porte un réel intérêt pour ce qu'il fait, ce qu'il dit et ce qu'il vit. Dans la mesure où votre enfant se sent écouté et reconnu, un lien affectif sécurisant se tisse. La communication non-verbale de l'accueillante (sourire, regard, etc.) est tout aussi importante (peut-être même plus) car elle vient soutenir ses mots et sa présence attentive.

#### *b) L'enfant est une personne*

Le milieu d'accueil accorde une haute importance au respect du rythme de votre enfant et se réadapte au gré de ses évolutions et ce, et à tous les niveaux (repas, sommeil, jeu, interactions, etc.). Ainsi, il accompagne votre enfant dans son chemin de découverte et d'apprentissage en lui fournissant du matériel adapté à son âge, ses capacités et ses besoins.

#### • **La motricité libre et l'autonomie**

Des études menées par une pédiatre, Emmi Pikler, ont révélé que les enfants sont capables de se développer sans l'intervention systématique des adultes. Plus précisément, elle a démontré que le développement moteur s'acquiert naturellement et selon un ordre précis mais aussi que la liberté de mouvements laissée aux enfants leur apporte un sentiment d'accomplissement et de sécurité. La motricité libre et l'autonomie augmentent la confiance en soi des jeunes enfants parce qu'ils construisent eux-mêmes leur chemin de développement.

L'accueillante laisse donc votre enfant libre de ses mouvements pour lui permettre d'explorer son corps et son espace.

Tout petit, il est placé au sol, sur un tapis d'éveil avec des objets facilement accessibles pour susciter sa curiosité et l'inciter à les saisir. Votre enfant devient ainsi acteur de son développement à son propre rythme : il teste les limites de son corps et expérimente librement



de nouvelles positions. Ses muscles se développent au fur et à mesure des nouvelles acquisitions ; d'où l'importance de ne pas forcer les positions motrices non maîtrisées (vu que la musculature n'est pas encore prête). Par exemple, l'accueillante ne mettra pas votre enfant en position assise tant qu'il n'aura pas acquis par lui-même cette position. L'y contraindre lui demanderait beaucoup trop d'efforts physiques et serait source d'inconfort.

Plus grand, votre enfant pourra ramper, grimper, sauter, courir, lancer des ballons, etc. L'autonomie laissée à votre enfant l'incite à explorer, découvrir, prendre des risques, faire des tentatives avec une professionnelle qui l'accompagne tout en assurant sa sécurité et en limitant au maximum les dangers. La prévention des accidents domestiques passe par le dialogue et la verbalisation des interdits. En accompagnant verbalement votre enfant, il prend peu à peu conscience de la réalité du danger et acquiert progressivement une réelle autonomie. Malgré toute la vigilance de l'accueillante, votre enfant risque de se faire des petits « bobos » (bosse, hématome, égratignure) dans sa quête de découverte et d'apprentissage.

- **Les activités**

Le jeu est une activité ludique et sociale : votre enfant s'amuse et se socialise au contact des enfants de la collectivité.

L'accueillante veille à proposer des temps d'éveil variés et adaptés à l'âge des enfants via des jeux libres ou des activités encadrées.

Lors des jeux libres, votre enfant a accès aux dinettes, aux poupées, aux lego, aux voitures, aux dinosaures, etc. Parmi la diversité de ces jeux mis à sa disposition, il peut choisir librement le jeu avec lequel il souhaite se divertir ; ceci nécessitera parfois une négociation avec le copain qui utilise déjà le jeu convoité. Il apprend ainsi à prendre des initiatives tout en découvrant la vie en groupe et le sens de la solidarité et du partage avec les autres.

Lors des activités encadrées, l'accueillante propose une activité où sa participation est nécessaire. Il peut s'agir d'une activité de cuisine, de peinture, de danse, de lecture, de chant, etc. Si votre enfant ne souhaite pas participer à l'activité (ou pas à la totalité de celle-ci), c'est son choix et son droit. L'espace est agencé pour qu'il puisse s'isoler s'il en éprouve le besoin ou l'envie.

Une même activité produit des apprentissages différents selon l'âge de votre enfant et la mixité d'âge des enfants entraîne des interactions extrêmement riches entre eux. Prenons l'exemple d'une activité de manipulation de pâte à modeler. Les plus petits sont incités à regarder, à toucher, à entendre les mots et à imiter les actes posés par les plus grands. Cette activité suscite notamment la curiosité, l'éveil et le développement du toucher. Pour les plus grands, le modelage favorise la créativité, la dextérité et la concentration. Ils peuvent servir de modèles pour les plus jeunes ou aider un copain en difficulté ; ce qui est très valorisant. Au contact de l'autre, votre enfant se développe et apprend au sens large du terme (développement sensoriel, psychomoteur, affectif et social, etc.).

*« L'enfant existe par le jeu. Il ne joue pas pour apprendre mais apprend parce qu'il joue... Il nous revient donc, à nous adultes, d'aménager un espace suffisamment riche, varié et souple autour de lui, pour qu'il puisse y pratiquer à son rythme ses propres jeux »<sup>3</sup>.*

- **Les activités extérieures**

Votre enfant aura accès à l'espace extérieur du milieu d'accueil. Sortir par tout temps est un besoin pour votre enfant. « Il n'y a pas de mauvais temps ; il n'y a que des mauvais vêtements. » Votre accueillante vous demandera à un certain moment un équipement de pluie, de neige, de la crème solaire, etc. Nous avons la chance de vivre à la campagne. Profitons-en !

De plus, votre enfant fera parfois une petite balade avec son accueillante et les autres enfants dans les environs proches du milieu d'accueil. Ces sorties ne sont soumises à aucune demande d'autorisation préalable pour autant qu'elles respectent les conditions spécifiques édictées par le Service et que l'agent ait pris son GSM avec lui. Chaque accueillante a l'application « 112 BE » sur son GSM. Même lorsqu'il n'y a pas de réseau mobile, cette application permet une localisation précise grâce à la géolocalisation du GSM et de contacter les centres d'appels (pompiers, ambulance et/ou police en Belgique).

- **La gestion des émotions et des « tempêtes émotionnelles » (conflits)**

Toute émotion que manifeste votre enfant a une place et un sens. Une émotion est une montée de tension plus ou moins forte qui redescend grâce à une décharge physiologique (rougeur, larmes, etc.) et/ou comportementale (crier, jeter, mordre, etc.).

Le cerveau du bébé et du jeune enfant est immature. Ceux-ci n'ont pas la capacité de se raisonner et se sentent ainsi submergés par les émotions. Cette surcharge émotionnelle a besoin d'être déchargée ce qui peut entraîner des réactions que nous estimons inappropriées/disproportionnées avec notre regard d'adulte. Or, il s'agit d'une étape normale et nécessaire dans le développement de chaque enfant.

Du point de vue de votre enfant, ces réactions vives que l'on peut qualifier de « tempêtes émotionnelles » surviennent généralement en réaction à un refus ou à une frustration, lorsqu'il a faim ou est fatigué, etc. Quand votre enfant n'a pas accès (ou pas encore suffisamment accès) aux mots, c'est son corps qui va agir : au lieu de demander un objet, il va s'en emparer ; au lieu de verbaliser son désaccord, il va mordre/griffer/frapper.

Retenons donc que quand l'enfant mord/griffe/frappe, il exprime une émotion et un état de tension ; ce n'est pas par volonté de faire mal à l'autre.

---

<sup>3</sup> Jean Epstein « L'explorateur nu, plaisir du jeu, découvertes du monde » Ed universitaires

L'accueillante est présente pour accompagner les émotions, les expliquer et, au besoin, recadrer ces décharges émotionnelles. Elle sera attentive à ce que votre enfant vit et cherchera à comprendre son besoin et les raisons qui l'amènent à réagir de cette façon. Elle mettra des mots sur ce qu'il se passe tout en recadrant le comportement (« tu es fâché(e), n'est-ce pas, parce qu'il a pris ton jouet mais il est interdit de mordre »). Cette démarche permet aussi d'aider votre enfant à mieux se connaître, à comprendre ce qu'il ressent et à intérioriser des règles. Bien évidemment, l'accueillante se montera bienveillante et consolera votre enfant s'il est à son tour mordu /griffé/frappé. Au besoin, elle discutera avec vous de ces temps de « tempêtes émotionnelles » au sein de la collectivité. Le Service est également disponible pour répondre à vos questions.

- **Le passage du linge au petit pot**

Le passage du linge au petit pot est un enjeu qui doit faire l'objet d'une discussion entre l'accueillante et vous. Tout comme pour la marche et le langage, chaque enfant évolue à son rythme : l'enfant deviendra « propre » quand son développement aura atteint une certaine maturité physiologique et psychologique<sup>4</sup>.

Avant ses deux ans, votre enfant n'a aucun contrôle sur les sphincters (muscles) de sa vessie et de son anus. Peu à peu, il commence à prendre conscience de ce qui se passe dans son corps, à avoir une certaine maîtrise de celui-ci. Certains signes vous montrent alors qu'il est prêt à entrer dans ce processus de la propreté : il veut faire comme les grands (aller sur le pot, porter un slip/une culotte, s'habiller seul, etc.), son linge reste sec plus longtemps, il vous indique à sa manière quand son linge est souillé, il fait preuve de curiosité pour la miction (il vous suit dans les toilettes), etc.

Gardez à l'esprit que si votre enfant est physiquement prêt à quitter son linge (capacité de contrôler ses sphincters), il décidera lui-même du moment où il n'aura plus besoin d'en porter (déclat psychologique). Votre enfant est donc le seul « maître » du processus.

Une discussion entre vous et l'accueillante par rapport à la manière dont vous accompagnez votre enfant dans cette nouvelle acquisition est essentielle afin d'assurer une cohérence et une continuité des pratiques entre le milieu d'accueil et le cocon familial.

- **L'enfant qui présente une spécificité**

Une attention toute particulière est accordée à l'intégration harmonieuse d'enfants ayant des besoins spécifiques, dans le respect de leur différence. Si votre enfant présente une spécificité, nous sollicitons votre collaboration pour nous expliquer au mieux la manière de gérer celle-ci et le matériel adapté nécessaire, le tout dans l'intérêt de votre enfant. Cet accueil est soumis à l'accord du conseiller pédiatre de l'ONE. L'assistante sociale vous aidera dans les démarches administratives à réaliser. Au besoin, le Service peut solliciter l'appui d'un service extérieur, moyennant votre accord.

---

<sup>4</sup> A ce sujet, l'ONE a édité une brochure explicite et consultable sur son site : « *Du linge... au petit pot - Sur le chemin de l'autonomie* ».

### *c) Une vie saine*

- **L'allaitement maternel**

Le Service et les accueillantes soutiennent l'allaitement maternel. Si tel est votre souhait, l'accueillante peut donner au biberon le lait maternel ; chaque portion de lait sera réchauffée au chauffe-biberon<sup>5</sup>.

Ce sujet pourra notamment être abordé lors des rencontres préalables avec le Service et lors des familiarisations avec l'accueillante. L'allaitement maternel en milieu d'accueil est en effet un travail de collaboration en amont avec la maman. Votre bébé a également besoin d'un temps d'adaptation par rapport aux mouvements de succion au sein et au biberon qui diffèrent mais aussi pour accepter qu'une autre personne que sa maman comble son besoin de satiété.

- **L'importance du petit-déjeuner à la maison**

Le petit-déjeuner est un moment important dans la journée de votre enfant. Il donnera le ton de celle-ci. C'est la raison pour laquelle ce temps de repas doit se faire à la maison, dans le calme, sans être dérangé par le va-et-vient du milieu d'accueil. Le petit-déjeuner doit rester un moment privilégié à réaliser en famille.

Le fait que votre enfant arrive en accueil avec son petit-déjeuner ou le reste de son petit-déjeuner suscite chez les autres enfants l'envie de remanger et, par voie de conséquence, des frustrations et pleurs. Au final, le moment n'est agréable pour personne : votre enfant mange dans l'agitation, les autres enfants sont frustrés de ne pas avoir à manger et l'accueillante doit gérer toute cette tension. Comprenez que sous cet angle-là, nous sommes loin d'un accueil de qualité. Nous sommes bien conscientes que les matins sont synonymes de courses contre-la-montre mais nous vous demandons de trouver le moyen de vous organiser pour que le petit-déjeuner soit pris à la maison pour le bien-être de tous.

De ce fait, votre enfant doit arriver dans le milieu d'accueil (selon l'horaire convenu et, au plus tard, pour 9h du matin) en ayant pris son petit-déjeuner.

- **Les dîners et les goûters**

Les repas sont des moments conviviaux où votre enfant découvre des textures, des saveurs, des couleurs qui vont éveiller ses sens.

---

<sup>5</sup> Pour assurer une bonne conservation du lait maternel, nous vous demandons de placer le lait maternel au réfrigérateur dès qu'il aura été tiré et de le transporter dans un sac isotherme. Pour des mesures de traçabilité, l'AFSCA exige qu'il soit également noté sur le biberon/récipient/sachet la date à laquelle le lait a été tiré ainsi que le nom de votre enfant. Dès réception, le lait maternel sera placé dans le réfrigérateur du milieu d'accueil et conservé 4 jours maximum. Pour le conserver plus longtemps (6 mois maximum), il est possible de le congeler dans les 24 heures du « retrait ». Dans ce cas, le lait maternel sera dégelé dans un chauffe-biberon et consommé dans les 24h. Il ne pourra en aucun cas être recongelé.

Chaque milieu d'accueil propose une nourriture variée, équilibrée et adaptée à l'âge de votre enfant. Il privilégie souvent les légumes/fruits de saison et prépare quotidiennement les dîners et goûters (mixés ou en morceaux). Dans tous les milieux d'accueil, les menus de la semaine sont affichés ou notés dans le cahier de communication.

Si la qualité et la variété des aliments sont fournies par l'accueillante, il revient à votre enfant de déterminer la quantité dont il a besoin (il ne lui sera pas imposé de terminer son repas sauf avis médical contraire). Lors de la diversification alimentaire, l'introduction des divers aliments et des morceaux se fait en continuité de ce qui se fait chez vous et au rythme de votre enfant.

Notez que si votre enfant arrive après le repas de midi, il devra avoir mangé. Pour des raisons de respect de normes sanitaires, le Service interdit à l'accueillante de réchauffer un plat apporté par vos soins. Si votre enfant part avant le goûter, il goûtera alors chez vous.

Vous devrez fournir le lait maternel, la poudre de lait ou le lait de suite. Si vous refusez la marque d'eau utilisée par votre milieu d'accueil, alors vous devrez fournir l'eau de votre choix (bouteille neuve, fermée). Nous vous informons que votre enfant est susceptible de consommer de l'eau du robinet à partir de ses 4 mois, ceci dans une optique éco-responsable et garante de l'absence de perturbateurs endocriniens pour votre enfant.

Si votre enfant présente une allergie alimentaire « solide », vous devrez nous fournir un certificat médical afin que le milieu d'accueil puisse tenir compte de cette spécificité alimentaire.

Pour tout repas spécifique lié à une demande personnelle, nous vous demandons de prendre contact avec le Service pour en parler directement.

- **Le respect du rythme alimentaire et de sommeil**

Les rythmes alimentaires et de sommeil de votre enfant et de la collectivité doivent être respectés pour leur bien-être.

Les bébés mangent et dorment à la demande. Pour les plus grands, les repas surviennent généralement à heure fixe. Les siestes ont majoritairement lieu après le dîner. Néanmoins, comme les besoins en sommeil sont différents d'un enfant à l'autre, l'accueillante veille à respecter le rythme individuel de votre enfant. Par exemple, si votre enfant montre des signes de fatigue en matinée, l'accueillante lui proposera son lit (même si habituellement, il ne fait plus de sieste chez vous). L'intérêt de votre enfant (et ses besoins) reste notre priorité.

Les temps de sommeil ne sont pas limités et les levés sont échelonnés sur base des besoins de chaque enfant pour leur permettre une récupération optimale. Dès que votre enfant est éveillé, il est sorti de son lit pour répondre à son désir d'éveil et de vie sociale.

Il vous est également demandé d'éviter de déposer ou rechercher votre enfant au moment des repas et des siestes afin de respecter les besoins et rythmes de la collectivité et l'organisation du milieu d'accueil. Nous vous invitons à discuter de ceci avec votre accueillante.

- **Le soin du siège**

Le soin de siège de votre enfant sera fait à l'eau et au savon validé par l'ONE (sans parabène, sans parfum, sans huile essentielle). Si vous souhaitez qu'un autre produit soit utilisé, vous devrez le fournir à l'accueillante.

*d) La santé en collectivité*

Une surveillance médicale préventive et de la santé de la collectivité est assurée par le Service. Les enfants doivent être vaccinés selon le schéma élaboré par l'ONE.

Il est possible que la santé de votre enfant nécessite une consultation rapide d'un médecin. L'accueillante ne peut le décider de son propre chef. Elle vous téléphonera et c'est seulement suite à votre autorisation qu'elle contactera votre médecin pour qu'il vienne examiner votre enfant au sein du milieu d'accueil. Le cas échéant, il va de soi que les frais de consultation seront à votre charge.

L'accueillante ne donnera aucun médicament sans prescription médicale y compris homéopathique, phytothérapique ou en vente libre en pharmacie/magasin. Seul, le paracétamol (anti-fièvre) déroge à cette règle : il peut être administré en cas de fièvre supérieure ou égale à 38,5°C sans prescription médicale. L'accueillante vous téléphonera afin de vous aviser de son administration.

Dès que votre enfant présente une température au-dessus de 38,5° et que son état général est altéré, l'accueillante vous contactera pour venir rechercher votre enfant. Pour son bien-être et celui de la collectivité, nous recommandons que votre enfant malade reste auprès de vous (ou de sa famille). En ce qui concerne les poussées dentaires, s'il est vrai qu'elles peuvent donner de la fièvre, l'enfant présente rarement une dégradation de son état général.

Le carnet de santé doit impérativement se trouver dans le sac de change de votre enfant. L'accueillante est tenue d'informer le Service si le carnet de santé fait défaut. De plus, lors de chaque visite domiciliaire, l'assistante sociale s'assure de la présence des carnets de santé. Le carnet permet à l'accueillante d'être informée du suivi de la vaccination et constitue LE document de liaison entre les différents intervenants en cas de besoin. Si votre enfant doit être hospitalisé pour un problème médical urgent, l'accueillante ne peut l'accompagner. Seul ce carnet de santé peut parler pour lui et aider les médecins à prendre les bonnes décisions à son sujet.

Nous attirons aussi votre attention sur votre propre santé et sur l'impact qu'elle peut avoir sur la collectivité. Si vous êtes malades, merci de préserver la collectivité en évitant celle-ci ou, à tout le moins, d'être vigilant lorsque vous venez déposer ou rechercher votre enfant. Le port du masque est alors vivement apprécié.

### *e) Les projets spécifiques du Service*

Depuis mars 2020, chaque milieu d'accueil possède des cocons et des couchettes. Ces articles ont été fournis dans plusieurs optiques :

- Soutien à la transition à l'école : les enfants en maternelle dorment sur des couchettes. Lorsque votre enfant arrivera en maternelle, s'il n'a pas été un minimum familiarisé avec les couchettes, il aura du mal à y rester calme et posé voire même d'y dormir. En permettant à votre enfant à y dormir après ses 2 ans, les siestes à l'école maternelle seront mieux accueillies, plus familières.
- Adaptation aux changements climatiques : si la température dans la chambre est trop importante, votre enfant pourra dormir sur des couchettes ou des cocons (en fonction de son âge) dans une autre pièce dans des conditions sécurisées et plus adaptées, sous la surveillance de l'accueillante.
- Surveillance de l'enfant : en cas de nécessité (par exemple votre enfant a fait une chute et présente une bosse), votre enfant n'ira pas dans la chambre du milieu d'accueil mais, à vue de l'accueillante sur une couchette ou dans un cocon pour permettre une surveillance aisée, constante et préventive.
- Soutien aux activités extérieures : jouer, dormir, raconter une histoire, goûter, autant d'activités que votre enfant sera amené à vivre dehors grâce à cet outil.

Fin 2023, le Service a adhéré à un projet : le Projet ACTE (ACcueil en Transition Ecologique). L'enjeu est de développer des actions écologiques en vue de diminuer l'impact environnemental de chaque milieu d'accueil. Nous n'en sommes actuellement qu'aux prémices du projet et ne manquerons pas d'étayer ce point une fois que le projet ACTE aura été mis en œuvre.

### **3.4. L'accueillante est une professionnelle à part entière**

Les accueillantes doivent, avant leur entrée en fonction, justifier d'une formation adéquate définie par l'ONE. A côté de la formation initiale, les accueillantes participent à des formations continues à concurrence d'un minimum de deux jours par an et à des réunions d'équipe. Subséquemment, tous les milieux d'accueil sont fermés les jours de formations ou de réunions. Nous vous prévenons rapidement dès que les dates sont définies afin que vous puissiez vous organiser.

Les objectifs des formations sont le développement des compétences, l'amélioration constante des pratiques et la professionnalisation du métier. À titre d'exemples, les dernières formations dispensées par des spécialistes ont porté sur la diététique, les allergies, la gestion du stress et des émotions, les contes pour enfants, la manutention de charge, le développement de l'enfant et son évolution psychomotrice.

D'autres sujets sont régulièrement abordés en réunion ce qui permet un partage des « bonnes pratiques » et la recherche de solutions aux problèmes rencontrés. Les thèmes se définissent ainsi au fur et à mesure des demandes émises par les accueillantes elles-mêmes.

L'assistante sociale se rend régulièrement dans les milieux d'accueil afin d'accompagner les accueillantes et de superviser l'accueil. Ces moments sont des moments de partenariat, de collaboration autour d'un objectif commun : proposer un service de qualité pour le bien-être de votre enfant.

L'assistante sociale et la Directrice suivent, elles aussi, des formations en cours d'emploi. Ces formations s'orientent autour de sujets ou problématiques liés à leur fonction comme la gestion d'équipe, l'utilisation de l'outil informatique, la notion de bientraitance et de l'accompagnement sur le terrain des équipes et des enfants, etc.

### **3.5. L'accueil de stagiaires**

Il est possible que vous rencontriez des stagiaires tant dans les milieux d'accueil qu'au sein du bureau administratif. En effet, il nous arrive d'accueillir en stage des élèves dans des matières telles que la puériculture, le social, la comptabilité ou le secrétariat. Une procédure d'encadrement est mise en place pour leur permettre de découvrir nos métiers. Nous espérons que vous leur ferez bon accueil.

### **3.6. La relation basée sur la communication et la confiance**

Confier votre enfant dans un milieu d'accueil est une grande aventure autant pour lui que pour vous. Sachez que l'équipe du Service d'Accueil d'Enfants « Aux p'tits dieux des monts » mettra tout en œuvre pour que cette expérience se déroule de façon optimale.

Votre enfant passera des moments plus ou moins longs en accueil. Afin de lui permettre de s'épanouir sereinement, nous devons nourrir une relation privilégiée basée sur la communication et la confiance réciproques. Il est crucial que vous vous sentiez à l'aise et en confiance en tant que parents afin que votre enfant puisse profiter pleinement de ses journées en milieu d'accueil.

Comme le bien-être de votre enfant en milieu d'accueil dépend de la qualité de notre collaboration, nous souhaitons développer avec vous un partenariat étroit. Pour ce faire, nous attendons que vous partagiez avec nous vos craintes, vos questions, vos incompréhensions, vos observations, vos satisfactions, etc. que ce soit par rapport à votre enfant, à son milieu d'accueil et ses pratiques ou au Service de manière générale. Nous sommes ouvertes au dialogue et ferons au mieux pour trouver un terrain d'entente compatible entre vos attentes personnelles et les prescrits du Service et de l'ONE.

Pour soutenir notre objectif commun, celui d'assurer le bien-être de votre enfant au sein du milieu d'accueil, aussi bien l'accueillante que l'assistante sociale et la Directrice du Service sont à votre écoute.



### 3.7. L'élaboration du projet d'accueil

Ce projet d'accueil est complémentaire au contrat d'accueil. Il se fonde sur le Code de qualité et a été approuvé par l'ONE.

Il est le résultat d'un travail de réflexion effectué par le personnel d'accueil, l'assistante sociale et la Directrice. Il regroupe les valeurs professionnelles du Service d'Accueil d'Enfants. Chaque membre de l'équipe s'appuie sur les principes psychopédagogiques qui y sont développés et réajuste au besoin ses pratiques professionnelles afin qu'elles correspondent à la philosophie d'accueil que nous ambitionnons. Ce projet est ainsi destiné aux parents mais aussi à tout professionnel amené à travailler au sein du Service.

Ce projet d'accueil se veut à l'image de votre enfant... en plein développement. Il est donc amené à évoluer au gré de nos réflexions professionnelles, de nos observations, des expériences vécues par les enfants et des échanges avec vous, parents tout en gardant comme fil conducteur le bien-être et le développement global des enfants accueillis.

Nous espérons que cette présentation a pu répondre à vos questions. Au besoin, nous restons à votre disposition pour plus amples informations. N'hésitez pas à formuler une remarque ou une question dans l'encadré en fin de document. Nous reviendrons vers vous au plus vite et utiliserons ceci comme support dans l'amélioration de la rédaction du présent document.

Fait à Frasnes-lez-Anvaing, le 26/07/2024

Le(s) parent(s)

Le Directeur Général,

La Présidente,

R. HUIN

C. PAREZ

**Remarque(s) ou question(s) liée(s) au projet d'accueil**